

LE GRAND SOIR

CopyLeft :
Diffusion autorisée
et même encouragée.

Merci de mentionner les
sources.

www.legrandsoir.info

 [imprimer page](#)

ajuster taille texte :



vendredi 23 août 2013

L'Agent Orange et la guerre du Vietnam.

combat-monsanto.org

De 1962 à 1971, on estime que 80 millions de litres de défoliant ont été déversés sur 3.3 millions d'hectares de forêts et de terres. Plus de 300 villages ont été contaminés et 60% des défoliants utilisés étaient de l'Agent Orange, représentant l'équivalent de quatre cents kilos de dioxine pure...

En 2005, l'hôpital Tu Du a recensé 800 cas d'enfants nés avec des malformations, ce qui est largement supérieur à la moyenne internationale. Aujourd'hui, d'après les autorités vietnamiennes 150.000 enfants souffrent de malformations supposément dues la dioxine et 800.000 personnes sont malades.

Monsanto partenaire de l'armée américaine ; l'Agent Orange, désherbant ou arme chimique ?

Après les révélations sur la toxicité de la dioxine TCDD émise lors de la fabrication de l'herbicide 2,4,5-T, Monsanto ne remet pas en cause sa production et bien au contraire, elle entre en contact avec le Pentagone pour développer l'usage militaire de son herbicide ... L'économie de guerre a toujours été une importante manne financière pour la poignée de firmes multinationales qui dominent le marché des produits chimiques. Les chercheurs de Monsanto entrevoient déjà les avantages de leur puissant herbicide en temps de guerre, car il permet l'éradication des cultures et donc d'affamer les armées et les populations ennemies.

Après des essais de l'herbicide réalisés en 1959 au Vietnam par l'armée américaine, celle-ci semble satisfaite puisque au bout de deux ans 90% des arbres et buissons ont été détruits sur les zones aspergées. Ces tests déclenchent le feu vert de l' « Opération Ranch Hand » qui commence officiellement le 13 janvier 1962. Dans un premier temps le but de l'opération est de dégager les routes, les voies d'eau et les frontières du Sud Vietnam pour tracer un no-man's land face aux VietCong, et dans un second temps de détruire les récoltes censées approvisionner les « rebelles ».

De 1962 à 1971, on estime que 80 millions de litres de défoliant ont été déversés sur 3.3 millions d'hectares de forêts et de terres. Plus de 300

villages ont été contaminés et 60% des défoliants utilisés étaient de l'Agent Orange, représentant l'équivalent de quatre cents kilos de dioxine pure. Or, selon une étude de l'université Columbia (New York) publiée en 2003, la dissolution de 80 grammes de dioxine dans un réseau d'eau potable pourrait éliminer une ville de 8 millions d'habitants [1]...

Monsanto connaissait les dangers de la dioxine présente dans l'Agent Orange.

L'épandage massif de l'Agent Orange affectera pour longtemps les populations civiles vietnamiennes mais aussi les soldats américains qui ont été tout autant exposés à la dioxine sans précaution. De plus, Monsanto a délibérément caché à l'armée que son désherbant 2,4,5-T en version militaire, ou Agent Orange, contenait une plus grande concentration de résidu de dioxine TCDD que la version agricole commune. Un document interne déclassé de la firme Dow Chemicals, datant du 22 février 1965, relate une réunion secrète des principaux fournisseurs de l' « Agent Orange » dont Monsanto pour « discuter des problèmes toxicologiques causés par la présence de certaines impuretés hautement toxiques » dans les échantillons de 2,4,5-T fournis à l'armée [2]. Dow voulait faire part d'une étude interne qui montrait que « des lapins exposés à la dioxine développaient de sévères lésions au foie. » La question abordée par les fournisseurs de 2,4,5-T était de savoir s'il fallait prévenir le gouvernement de la toxicité de l'agent orange. Gerson Smoger, l'avocat de nombreux vétérans de la guerre du Vietnam, déclare que « La réunion a eu lieu dans le plus grand secret.[...] La question était de savoir s'il fallait informer le gouvernement. Ainsi que le prouve un courrier, dont j'ai également une copie, Monsanto reprocha à Dow de vouloir lever le secret. Et le secret fut gardé pendant au moins quatre années, celles où les épandages d'agent orange atteignirent un pic au Vietnam... » [3]

Finalement en 1969, une étude rend publique la nocivité de l'herbicide 2,4,5-T, après que l'Institut National de la Santé américain eu révélé que des souris soumises à des doses importantes du désherbant développaient des malformations fœtales et mettaient au monde des bébés mort-nés. Le 15 avril 1970, le Secrétaire à l'Agriculture annonce une interdiction d'usage du 2,4,5-T en raison « du danger qu'il représente pour la santé ».

En 1971, l'armée interrompt l'opération Ranch Hand et l'épandage de l'Agent Orange, mais ses effets dévastateurs ont continué bien après, du fait de la persistance de la dioxine dans le sol, l'eau et la chaîne alimentaire et de son caractère bio-accumulateur. Le Vietnam estime que 150 000 enfants souffrent aujourd'hui de malformations dues à l'Agent Orange et que 800 000 personnes sont malades...

Les vétérans américains victimes de la dioxine.

En 1978, Paul Reutershan, un vétéran atteint d'un cancer de l'intestin, porte

plainte contre les fabricants de l'Agent Orange, il sera vite rejoint par des milliers de vétérans du Vietnam atteint de divers symptômes, pour constituer la première "action de groupe" ou « class action » jamais intenté contre Monsanto. Cette affaire sera révélatrice des méthodes de la firme de St Louis lorsqu'il s'agit d'affronter la justice.

Pour obtenir gain de cause les vétérans doivent prouver qu'ils ont bien été contaminés par la dioxine présente dans l'Agent Orange lors de la guerre du Vietnam, et que cette dioxine TCDD est bien à l'origine de leurs maladies. Or pour sa défense, Monsanto répondra que la « dioxine est omniprésente dans la population américaine, l'environnement et les aliments... », ce qui est malheureusement vrai tant ce genre de pollution est répandue. Cependant les doses reçues par les vétérans sont bien supérieures aux doses que l'on peut ingérer dans un contexte normal, l'affaire n'est donc pas close.

Il faut ensuite prouver que la dioxine est un agent cancérigène par le biais d'études scientifiques qui doivent nécessairement porter sur le long terme, du fait du temps d'incubation du cancer. Monsanto possède ce genre d'étude depuis l'accident de Nitro en 1949, où plusieurs dizaines d'ouvriers furent exposés à la dioxine et qui furent suivis par le Dr Suskind. Pour prouver que la dioxine n'est pas cancérigène, Monsanto veut démontrer trente ans plus tard que les ouvriers exposés n'ont pas développé de pathologies particulières en comparaison à la population normale. C'est le Dr Roush, directeur médical de Monsanto, qui contrôlera le contenu des études de Monsanto publiées en 1980, 1983 et 1984. Comme l'on s'en doute les études de Monsanto concluront à l'absence de tout lien entre l'exposition au 2,4,5-T de l'Agent Orange et le cancer.

Les vétérans acceptent alors un règlement à l'amiable, et le 7 mai 1984 les fabricants de l'agent orange mettent sur la table 180 millions de dollars. Le juge ordonnera que 45.5% de la somme soit payée par Monsanto, en raison de la forte teneur en dioxine de son 2,4,5-T [4] C'est ainsi que 40000 vétérans recevront, selon les cas, une aide comprise entre 256 et 12800 dollars. L'affaire est close mais laisse un goût d'amertume dans la bouche des vétérans, qui doivent se contenter de dédommagements mineurs comparés aux frais de santé auxquels ils doivent faire face.

La population civile vietnamienne toujours victimes de la contamination du territoire par la dioxine.

Comme nous l'avons vu plus haut, dans la définition scientifique de la dioxine, celle-ci est un agent tératogène qui favorise les malformations du fœtus. Cette caractéristique a profondément marquée l'opinion publique après les révélations sur les taux hautement anormaux de mortalité prénatal et postnatal au Vietnam dus à des malformations rares et monstrueuses. C'est à Ho-Chi-Minh-Ville que l'on trouve la maternité de l'hôpital TU DU, la plus grande du pays. Les vietnamiens l'ont surnommé le « musée de horreur

de la dioxine ». Dans la maternité, se trouve un laboratoire qui conserve tous les fœtus « monstrueux » dans du formol, on peut y voir des frères siamois partageant une seule tête disproportionnée, un tronc à deux têtes, des cas d'anencéphalie (absence de cerveau), de microcéphalie (petit cerveau), mais les mots scientifiques manquent pour décrire la plupart de ces anomalies génétiques.

La docteur Nguyen Thi Ngoc, aujourd'hui retraitée, s'occupe du « village de la paix », installé dans l'hôpital, qui représente l'un des douze centres ouverts au Vietnam pour accueillir les enfants handicapés victimes de la dioxine de l'Agent Orange. Le docteur précise que la plupart des pensionnaires souffrent de problèmes neurologiques et d'anomalies organiques graves, certains sont alités car ils sont nés sans bras et sans jambes. D'après le docteur, les cas de malformations ont commencé à se multiplier depuis le milieu des années soixante, et continue encore aujourd'hui. En 2005, l'hôpital Tu Du a recensé 800 cas d'enfants nés avec des malformations, ce qui est largement supérieur à la moyenne internationale. Aujourd'hui, d'après les autorités vietnamiennes 150.000 enfants souffrent de malformations supposément dues la dioxine et 800.000 personnes sont malades.

Cependant, aucune responsabilité n'a encore été dégagée afin d'ouvrir des poursuites judiciaires et d'obtenir des dédommagements pour les victimes de la dioxine au Vietnam. Ces malformations ne sont tout simplement pas reconnues comme étant la conséquence d'une intoxication par la dioxine TCDD de l'agent orange. Pour l'heure, parmi les treize maladies reconnues par les États-Unis comme étant liées à la dioxine, une seule concerne une malformation congénitale. Un manque d'étude (« occidentales ») sur le long terme est une des lacunes dans la possibilité d'ouvrir un procès contre les responsables américains. Une des rares études disponibles est celle du Dr Hoang Trong Quynh et du Dr Arnold Scheter parue en 2003 [5]. Elle rapporte l'analyse du taux de dioxine chez des habitants vivant dans le village de Bien Hoa proche d'une ancienne base américaine utilisée pour les missions d'épandages de l'Agent Orange. Les résultats ont montré des taux de dioxine élevés, supérieurs à 5 parties par milliard (ppt), avec des pointes allant jusqu'à 413 ppt, y compris chez de jeunes enfants. Le taux moyen enregistré de dioxine chez les habitants des pays occidentaux est de 2ppt. De plus, certains échantillons de sols ou de sédiments prélevés dans la région de Bien Hoa, ont révélé des concentrations de TCDD exceptionnelles, supérieures à un million de ppt...Cependant aucune étude internationale n'a encore été menée afin de prouver définitivement le lien entre les malformations et l'agent orange.

Le 20 mars 2005, l'administration Bush annonçait l'annulation d'un programme de recherche binational entre les États-Unis et le Vietnam, qui devait porter sur la population vietnamienne et principalement sur le lien entre l'exposition à la dioxine et les malformations congénitales. Cette décision unilatérale signifie le report de toute possibilité d'action judiciaire contre les fabricants de l'Agent Orange, dont Monsanto.

Combat Monsanto

[1] D'après les estimations de Jane Mager Stellman, « The extent and patterns of usage of Agent Orange and other herbicides in Vietnam », Nature, 17 avril 2003

[2] Le monde selon Monsanto, MM Robin, coédition La découverte/Arte Ed.,2008, p60

[3] Le monde selon Monsanto, MM Robin, coédition La découverte/Arte Ed.,2008, p60

[4] Peter SCHUK, Agent Orange on Trial. Mass Toxic Disasters in the Courts, Harvard University Press, Cambridge (Ma.), 1987, pp. 86-87 et 155-164. Monsanto a produit 29,5 % de l'agent orange utilisé au Vietnam, contre 28,6 % pour Dow Chemicals, mais certains de ses lots contenaient quarante-sept fois plus de dioxine que ceux de Dow.

[5] Arnold SCHEKTER, Hoang Trong QUYNH, Marian PAVUK, Olaf PÄPKE, Rainer MALISCH, John D. CONSTABLE, « Food as a source of dioxin exposure in the residents of Bien Hoa City, Vietnam », Journal of Occupational and Environmental Medicine, vol. 45, n° 8, août 2003, p. 781-788.

http://www.combat-monsanto.org/spip.php++cs_INTERRO++article11

<http://www.combat-monsanto.org/spip.php?article11>

<http://www.legrandsoir.info/l-agent-orange-et-la-guerre-du-vietnam.html>